

Budget communal pour 2015
Rapport conforme à l'article 1122-23 al 3 du CDLD.

INTRODUCTION.

Pour rappel :

Le budget 2014 final, après MB n° 2 adoptée en date du 05 novembre 2014, se clôturait :

- Au service ordinaire, par un boni de 9.278,98 € à l'exercice propre et par un boni global de 3.042.993,85 €
- Au service extraordinaire, par un boni de 186.613,32 € à l'exercice propre et par un boni global de 11.978,48 €.

L'approbation de la Modification budgétaire n°2 ne nous est pas encore parvenue.

Le projet de budget 2015 qui est proposé à votre assentiment ce 18 décembre 2014, se présente comme suit :

- Au service ordinaire, par un boni de 4.800,14 € à l'exercice propre et par un boni global de 3.350.189,13 €.
- Au service extraordinaire, par un mali de 127.295,61 € à l'exercice propre et par un boni global de 93.626,53 €.

CHAPITRE 1 - AU SERVICE ORDINAIRE

1.1. Aux exercices antérieurs.

En dépenses, on trouve des réinscriptions de divers crédits pour un total de 21.158,01 €.

En recettes, on retrouve le boni présumé du service ordinaire, soit 3.428.195,05 €.

Le boni exercices antérieurs se fixe donc à 3.407.037,04 €.

1.2. A l'exercice propre.

Le boni à l'exercice propre se fixe à 4.800,14 €

1.2.1. Les Tableaux comparatifs :

Les recettes

	Budget Fin 2014	Compte 2013	Projet de budget 2015	Budget 2015 PGA
Prestations	372.770,77 €	442.902,28 €	341.934,57 €	250.342,37 €
Transferts	13.238.069,05 €	11.871.165,28 €	13.630.216,98 €	11.592.224,44 €
Dette	759.884,46 €	488.751,90 €	743.395,23 €	924.419,63 €
Prélèvement	361.678,18 €	0 €	231.072,23 €	0 €
TOTAL	14.732.402,46 €	12.802.819,46 €	14.946.619,01 €	12.766.986,44 €

Les dépenses

	Budget Fin 2014	Compte 2013	Projet de budget 2015	Budget 2015 PGA
Personnel	6.495.758,78 €	6.176.615,15 €	7.147.130,52 €	6.120.171,46 €
Fonctionnement	1.840.682,16 €	1.585.370,74 €	1.792.918,30 €	1.375.623,64 €
Transferts	4.428.386,24 €	3.907.660,43 €	4.518.119,32 €	3.802.440,27 €
Dette	1.443.296,30 €	1.218.919,23 €	1.483.650,73 €	1.500.199,82€
Prélèvements	65.000 €	0€	0 €	0 €
TOTAL	14.732.402,46 €	12.888.565,55 €	14.941.818,87 €	12.675.442,59 €
Résultats	0 €	-85.746,09 €	4.800,14 €	91.543,85 €

1.2.2. Adéquation au plan de gestion et aux chiffres des tableaux de bord.

Rappel en remarque préliminaire : Sur instructions du SPW et du CRAC, notre nouvelle référence est le tableau de bord actualisé, accompagnant le budget initial 2010 et dont les prévisions étaient données jusqu'en 2015.

Certains coefficients d'évolution ont été adaptés suite à des instructions du CRAC lors de l'approbation de la MB 1/2014. Ceci concernait l'indexation des dépenses de personnel à 2.75% et l'indexation des recettes des points APE à 1%, par principe de précaution.

Ces mêmes coefficients d'évolution ont été utilisés pour l'établissement du Budget 2015.

En termes de recettes :

On constate que les recettes de prestations sont supérieures aux prévisions du plan de gestion actualisé.

Les recettes de transfert sont au-delà des prévisions :

Le Fonds des Communes s'élève pour 2015 à 3.307.496,56 €. Il s'agit d'une bonne nouvelle, sachant que la beaucoup de communes ont vu leur dotation revue à la baisse.

Les additionnels à l'IPP et au précompte immobilier (en liaison avec la croissance du nombre d'habitants) se chiffrent à respectivement à 3.749.009,85€ et 1.966.447,75€.

Il faut noter que le point APE n'a pas été indexé.

De même, la valeur du point en elle-même pourrait être revue à la baisse, ce qui aurait également un impact sur les prochaines MB. Mais nous n'avons pas d'information officielle sur ce point à l'heure actuelle.

Les taxes et redevances, votées en octobre 2013 pour les exercices 2014 à 2018, permettent d'inscrire une prévision de recettes de 1.332.048,65 € (hors additionnels, compensation pour les travailleurs luxembourgeois).

Dans ce cadre, il est utile de rappeler que peu de changements ont été opérés par rapport à l'exercice 2014.

Notons toutefois, l'adaptation de la taxe immondices à l'évolution des coûts d'Intradel (soit une augmentation de 3,3%) et l'adoption d'une taxe sur les immeubles inoccupés pour les exercices 2015-2018, visant à promouvoir la politique foncière communale en permettant l'usage adéquat des immeubles, à supprimer l'impact inesthétique sur l'environnement et à atténuer des situations génératrices d'insécurité et de manque de salubrité .

Notons aussi que les taux à l'IPP et au Précompte immobilier n'ont, actuellement, pas été modifiés, afin de ne pas ajouter aux difficultés supplémentaires des ménages qui subissent les conséquences de la crise.

Notons enfin la ristourne consécutive au remboursement anticipé partiel des emprunts CRAC et qui nous autorise à inscrire la somme annuelle de 16.652,99 €

(répartie sur 2 articles budgétaires) dans les budgets ordinaires 2013 à 2021 et de 7731,75 € pour les années 2022 à 2036.

Les recettes de dette continuent à chuter :

Pour rappel, la décision de la limitation du dividende du secteur gaz par TECTEO était justifiée par la nécessité, pour le groupe, de combler le déficit de trésorerie de RESA Gaz au lendemain de la fusion. Cette limitation devait s'échelonner sur 5 ans. Or, le Conseil d'Administration du 17/09/2013 a décidé de répartir les effets de cette limitation sur 10 ans au lieu des 5 initialement annoncés.

Ceci permet de conserver un dividende prévisionnel, pour 2015, égal à celui perçu en 2012 et de 2014 pour le secteur « Gaz », soit 232.709,40€.

Une recette de prélèvement sur provisions :

D'un montant de 231.072,23 €.

Il s'agit de prélèvements destinés à couvrir les dépenses suivantes :

1. La participation de la commune aux charges du SRI.
Le dernier montant approuvé par le Gouverneur dans le cadre de cette participation et donc devant être inscrit au budget 2015 (527.345,99 €) a été augmenté d'un prélèvement de 80.113,95€, afin de pouvoir faire face à la mise en place et à la participation de la Commune aux frais de fonctionnement de la zone d'incendie au 01/07/2015.
La somme totale inscrite au budget s'élève à 607.459,94€.
2. Augmentation due à des revalorisations barémiques non obligatoires
Un prélèvement de 38.889,17€ est effectué sur la provision constituée pour les salaires, en vue de couvrir l'augmentation des dépenses correspondant à certaines revalorisations barémiques non obligatoires, mais adoptées à l'issue de la négociation syndicale du 10/12/2013 (voir ci-dessous).
3. Dotation exceptionnelle au CPAS
Afin de combler le déficit budgétaire du CPAS, la Commune lui octroie une aide exceptionnelle de 112.069,11 €. Avec l'accord des représentants du CRAC, celle-ci sera couverte par un prélèvement du même montant sur la provision constituée pour les salaires.

En termes de dépenses :

Les chiffres du projet de budget sont toujours inférieurs à la balise imposée par le CRAC.

Rappelons que depuis l'établissement du plan de gestion, plusieurs changements majeurs sont intervenus : nouveaux services subventionnés, nouveaux organismes à subventionner (ASBL de gestion du stade de la Gravière, Centre Sportif local), nouvelles organisations de services (tel celui de la collecte des déchets ménagers

par conteneurs à puces entièrement gérée par Intradel ou encore la reprise de la gestion des salles du complexe des Variétés par le Centre Culturel) : ces divers éléments provoquent des glissements entre les différents types de dépenses.

Les dépenses de personnel :

Vu les nouvelles du Fédéral et par précautions budgétaires, ces dépenses n'ont pas été indexées.

Il faut également noter que ce projet de budget intègre certaines revalorisations, non obligatoires mais, soit autorisées par décret, soit autorisées par circulaire ministérielle.

- En effet, le décret du 18 avril 2013 (MB 22/8/2013) modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et consacrant la réforme du statut des Grades légaux (entré en application le 1-9-2013) et plus spécifiquement l'article 7 dudit décret modifiant l'article L1124-6 §1er du CDLD et arrêtant les nouvelles échelles de traitement du directeur général et l'article 51 qui en précise les conditions d'entrée en vigueur et d'application, stipule : « Les effets de l'article 7 sont limités à une augmentation barémique d'un montant minimum de 2.500 euros par rapport à l'échelle en vigueur à la date de l'entrée en vigueur du présent décret. Le solde éventuel sera attribué à l'issue de la première évaluation favorable » (cette première évaluation étant fixée à septembre 2015).

En l'espèce et à l'issue de la négociation syndicale, il est proposé d'accorder aux grades légaux les 25% restant de leur nouveau barème à partir du 1/9/2015.

- La circulaire ministérielle du Ministre Paul Furlan du 19 avril 2013 autorise la revalorisation barémique de certaines catégories de personnel, à savoir les Niveaux E et D et plus particulièrement les échelles E1, E2, E3, D1, D1.1, D2, D3 et D3.1. Les nouvelles mesures consistent :
 - En la suppression de l'échelon 0 actuel ;
 - En la suppression des échelles E1, D1 et D1.1 et leur remplacement par les échelles E2 et D2 ;
 - En l'ajout d'une annale supplémentaire pour les échelles E2, E3, D2, D3, D3.1.

En l'espèce et à l'issue de la négociation syndicale, il était proposé d'accorder au 1/1/2014, les dites revalorisations à tous les agents des échelles E, statutaires, contractuels et APE et d'accorder au 1/1/2015, les dites revalorisations à tous les agents des échelles D, statutaires, contractuels et APE.

Ces mesures globales représentent pour le budget 2015 une dépense de 38.889,17 € que l'on propose de financer par un prélèvement sur nos provisions « salaires ».

Les différents subsides, remboursements ou compensations en matière de personnel se précisent comme suit :

- Autorisation générale de points APE pour 2015 : 186 (dont 6 cédés à la Police) x 3.000,77 = 558.143,22 € ;
- Besoins spécifiques PCS : 6 points : 18.004,62€
- Besoins spécifiques : Conseiller Energie : 8 points : 24.006,16 € ;

- Besoins spécifiques : Agent constatateur environnemental : 8 points
24.006,16 € ;
 - Besoins spécifiques : Accueil extrascolaire : 24 points : 72.018,48 €
 - Besoins spécifiques : Gens du Voyage : 8 points : 24.006,16 €
 - Besoins spécifiques : Aide aux directions dans les écoles fondamentales : 8 points : 24.006,16€
 - Subsidés Communauté Française pour la coordinatrice de l'accueil extrascolaire : 23.607,40 € ;
 - Subside pour le Conseiller en aménagement du territoire : 30.000 € ;
 - Subside pour le Conseiller en environnement : 20.000 € ;
 - Subside SPF Justice pour les 2 agents en charge du Service des Mesures judiciaires alternatives : 70.029,92 € (+ 54.884,02 € - convention extension SEMJA avec les Communes de la Zone) ;
 - Subsidés SPF Intérieur pour l'engagement d'un gardien de la paix dans une convention premier emploi : 37.345,08 € ;
 - Subsidés Maribel Social : 109.432,26 € ;
 - Subsidés Plan Activa : 6.000 € ;
 - Subsidés AWIPH : 8327,59 + 7.955,69 = 16.283,28 € ;
 - Subsidés du PCS affectés aux salaires du personnel : 90.308,72 € ;
 - Subsidés RW pour Eté Solidaire : 4050 € ;
 - Remboursements personnel détaché : 57.280,82€
 - Subsidés CF pour le bien-être des Directions et couvrant une aide administrative pour 15.930 €
 - Remboursements Assureur-Loi pour les agents en accident de travail : 20.000 €
 - Interventions des parents et subsidés ONE dans les garderies extrascolaires, stages et plaines de jeux : 17.600
 - Subventions personnel enseignant PTP : 44.996,92 €
 - Contributions des autres communes dans les frais de l'Académie de Musique : 20.000 €
 - Subside Région wallonne pour adhésion au Pacte Fonction publique solide et solidaire : 10.360 €
 - Récupération de 2 rentes pour maladie professionnelle : 9.041,77 €
- Total : 1.346.457,13€.

Développement du plan d'embauche et de promotion 2014-2015 - les différents éléments à prendre en compte, les solutions proposées et leur impact

Généralités

Personnel au 01 décembre 2014.

37 agents nommés et 101 agents non nommés dont 83 APE et 18 temporaires
Total : 138 - (+ 52 enseignants du fondamental et 33 enseignants de l'artistique)

Non comptabilisés les moniteurs et aides-moniteurs engagés par périodes de 2 semaines pour les vacances scolaires de Pâques et en juillet-août (en nombre

variable selon le nombre d'enfants accueillis mais en moyenne, 15 personnes par quinzaine).

Non comptabilisées, les gardiennes scolaires dont certaines sont sous contrats temporaires de moins de 3 mois et d'autres sous chèques ALE et prestant de 1 à 4 heures par jour (au nombre de 22)

Indexation: Pas d'indexation

Conventions collectives sectorielles :

- adhésion au pacte pour une fonction publique solide et solidaire – imposant le maintien du nombre de statutaires à 38 unités au moins
- octroi de subsides Maribel social - imposant maintien de l'effectif du personnel en ETP à la référence de l'année 2005 – contrôle 2011 : moyenne de 28,0869 pour une valeur de référence de 25,3901

Le plan d'embauche 2015 - sa philosophie.

Le plan d'embauche 2015 constitue la continuité des plans des années antérieures.

Ses adaptations sont la résultante, tant d'impératifs financiers subis par la commune, que de nécessités de services auxquelles il est absolument nécessaire de pourvoir.

Pour rappel, les départs de 2014 sont :

- Au 1er juillet 2014 : mise à la retraite du chef de bureau technique ;
- Au 1er juillet 2014 : mise à la retraite d'une employée d'administration, responsable du service administratif des Travaux ;
- Au 1er juillet 2014 : mise à la retraite du directeur général.

Le plan d'embauche prévu sur les années 2013-2014 a été entièrement réalisé pour ce qui concerne 2014.

✓ EN 2015

Politique de nomination - 2015 – respect du Pacte

Actuellement, le nombre de statutaires est de 37

- 3 statutaires ont pris leur retraite au second semestre 2014 et un nouveau DG a été admis au stage au 01/09/2014
- Il a été décidé de postposer au 1^{er} semestre 2015 la nomination initialement prévue en 2014

Politique d'embauche

Une dérogation est demandée au CRAC pour pouvoir procéder à 2 engagements.

L'engagement temps plein de l'animateur jeunesse. Celui-ci, déjà engagé à mi-temps engendrera une charge nette supplémentaire de 21.227,30€

Le maintien en fonction d'un ouvrier APE E2, engagé en 2014 sous contrat de remplacement d'un agent malade.

La charge totale en 2015 de cet engagement est de 34.834,29 €

Pour le reste, le volume de l'emploi restera, sauf projets subventionnés nouveaux, identique à ce qu'il est au 31/12/2014.

Les dépenses de fonctionnement sont supérieures aux prévisions actualisées : + 417.294,66 €. Ce qui représente toutefois une diminution par rapport au dépassement des prévisions en 2014 (pour rappel, ce dépassement en 2014 était de 469.935,37 €)

Cependant, le décompte des dépenses de fonctionnement nettes, c'est-à-dire, déduction faite des subsides ou rentrées directement liées à leur mise en œuvre ou encore, comme l'indique la circulaire budgétaire, faisant abstraction des coûts énergétiques et des frais administratifs IPP, fait apparaître un montant de 410.764,74 €

Les dépenses de fonctionnement, comme les années précédentes, sont inscrites dans ce projet de budget, de manière à correspondre au mieux à la réalité puisque dans la plupart des cas, il a été tenu compte des engagements de dépenses constatés fin 2014.

La plupart des dépenses concernent la continuité de projets déjà mis en place (PCDN, accueil des gens du voyage...)

Les dépenses de transfert sont supérieures aux prévisions du plan de gestion de 713.679,05 €.

Cette différence s'explique en divers points :

- CPAS : il bénéficie de 5 dotations différenciées, à savoir :
 - La dotation de base de 1.411.116,04 €
 - Deux dotations spécifiques de respectivement 18.464,13 € et 28.604,98 € destinées à couvrir les charges spécifiques dues à l'impact de la revalorisation des barèmes du grade légal et des agents E et D du CPAS.

Cette aide avait déjà fait l'objet d'une dotation « one shot » en 2014. Cependant, au vu de la situation financière du CPAS, il était nécessaire de la renouveler cette année

- Une dotation exceptionnelle de 75.000 € destinée à lui permettre d'équilibrer son budget ordinaire 2014.
- Une dernière dotation exceptionnelle de 65.000€, prélevée sur le fonds de réserve extraordinaire, afin de permettre à l'EFT d'effectuer les travaux d'aménagement nécessaires à l'installation du CPAS aux Marroniers.

La dotation 2015 au CPAS atteint donc le montant global de 1.598.185,15 €, ce qui dépasse à nouveau la dotation octroyée en 2014 (1.580.806,95€) et qui devait être une exception.

- Zone de police : 1.054.650,68 € (la dotation augmente de 42.321,55€, soit un peu plus de 4% par rapport la dotation de l'année 2014 qui, pour rappel, était déjà hors balises. Cette augmentation est expliquée, entre autres, par l'augmentation de la charge des pensions) ;
- Charges d'Intradel : 796.000 € : augmentation de 30.000 € par rapport au budget modifié de 2014 : établies sur base des informations communiquées par l'Intercommunale ;
- Contribution dans les charges du SRI : 607.459,94 € (cf page 4).
- Centre sportif local intégré – Régie autonome : 100.150,00€ soit une augmentation de 15.000€ par rapport à 2014, justifiée par la prévision de l'engagement d'un Directeur mi-temps (suite à la maladie longue durée du Directeur actuellement en place) et dont le CSLI ne saura assumer seul la charge salariale ;
- Subsidés au Centre Culturel « Cultur'ama » : 77.400 € (identique à 2014) ;
- Subside à l'ASBL de gestion du stade de la Gravière : 25.000 € (identique à 2014)
- Subside au RFC de Jehay de 5.500 € (identique à 2014)
- Subside au comité organisateur du Carnaval d'Amay destiné à assurer un accès libre et gratuit au public de cette manifestation (8.000 € - identique à 2014).
- Subside à la régie communale des Maîtres du Feu : 21.295,24 € (toujours identique) et à l'ASBL Maison du Tourisme (2800 € - toujours identique)
- Quelques dépenses reprises en transferts mais qui sont conditionnées par des recettes au moins équivalentes (remboursement au Centre culturel du loyer du Café des Variétés, ristourne au Comité de gestion de Jehay des recettes de la fête locale de Jehay, ristournes aux différents comités de gestion de salles communales d'une partie (40 %) des recettes de location des dites salles, etc...).
- Maintien des primes octroyées aux citoyens pour l'installation de chauffe-eau solaires (5.000 € et à l'acquisition d'un vélo électrique (2.000€).
- Le maintien des subsides créés en 2013, poursuivis en 2015 et correspondant à des projets spécifiques ou des politiques nouvelles de soutien : 1000 € à Radio Amay ou encore 20.000 € aux accueillantes d'enfants à domicile.

Les dépenses de dette sont supérieures aux prévisions du Plan de gestion : 1.483.650,73 € au lieu de 1.377.207,22 € (soit une différence de 106.443,51 €).

Pour rappel, le remboursement partiel des prêts de trésorerie nous consentis par le CRAC de 2002 à 2004 (remboursement d'un montant de 300.000 €) nous permet de bénéficier d'un allègement ou élargissement de ces balises.

Les deux ratios permettant de définir notre capacité d'emprunt sont :

- L'encours de la dette communale part propre rapportée aux Recettes ordinaires nettes : doit être inférieur à 125%.
- Les charges financières nettes rapportées aux Recettes ordinaires nettes : rapport doit être inférieur à 17,5%.

Les 2 tableaux des ratios d'emprunts donnent respectivement les résultats suivants :

- L'encours de la dette communale part propre rapportée aux Recettes ordinaires nettes : 95,12%
- Les charges financières nettes rapportées aux Recettes ordinaires nettes : 8,445%

Bien qu'autorisés à détenir une capacité d'emprunts de 150 €/habitant, nous avons opté pour une capacité d'emprunt pluriannuelle 2013-2018 et une balise de 100 €/habitant.

Notre capacité s'établit donc, pour les six années à venir, au chiffre de 8.377.200 € (sur base de 100 €/habitant) avec une population au 1/1/2013 de 13.962 habitants.

Fin 2013, notre capacité d'emprunt disponible était de 7.508.597€.

En 2014, le montant des emprunts se chiffraient à 1.543.271,79 €. Notre capacité d'emprunt à la fin 2014 est donc de 7.508.597-1.543.271,79 €, soit : 5.965.325,21€
Les emprunts prévus en 2015, atteignant une somme de 3.075.241,83 € (3.014.241,83€ en exercice propre et 61.000 € en exercices antérieurs), nous permettent donc de rester dans les balises prescrites.

CHAPITRE 2 - AU SERVICE EXTRAORDINAIRE.

2.1. Aux exercices antérieurs

En dépenses, on retrouve le mali du service extraordinaire de 764.521,52 € pour 2015, ainsi que la réinscription de crédits complémentaires pour un total de 10.000 €, reprenant les frais de projets relatif à l'aménagement de la Maison Hanoul, en cours de réalisation.

En recettes, on retrouve les emprunts à charge de la Commune pour ce même aménagement, estimé à 10.000€.

Les exercices antérieurs se clôturent par un mali de 764.521,52 €.

2.2. A l'exercice propre

Les propositions d'investissements dans le projet 2015

L'ensemble des dépenses du service extraordinaire proposées pour l'exercice 2014 atteint un total de 6.932.612,63 € pour lesquels des subsides d'un montant de 2.808.945,02 € sont promérités.

Outre les investissements proprement dits, on notera plus spécialement le subside extraordinaire à la Zone de police de 16.238,82 € (soit 13.736,4 € de moins qu'en 2014) ;

Le financement des « charges et parts communales » globalise une somme de 3.999.037,44 €, qui se répartit entre :

- 923.795,61 € de prélèvement sur le fonds de réserves extraordinaires
- 3.075.241,83 € d'emprunts « parts communales », dont 282.819 € consacrés à des travaux UREBA ou d'économies d'énergie – soit, pour la « balise » : 2.792.422,83 €
- 31.648,05€ de prélèvement sur le boni ordinaire pour couvrir les parts AIDE
- 30.000 € de prélèvement sur le boni ordinaire venant de la taxe sur les emplacements de parking

Vous trouverez ci-dessous un bref descriptif des projets les plus importants repris au tableau des voies et moyens, ainsi qu'un rappel des projets inscrits au budget 2014 et reportés en 2015.

Projets inscrits en 2014 et reportés en 2015 :

Article Budgétaire	N° Projet	Description	Estimation	Mode de financement
104/742-53	2015,003	Pare-feu informatique	7.000€	Emprunt
137/724-51	2015,010	Conditionnement air dans les bureaux	7.000€	Fonds propres
137/724-52	2015,011	Mise en conformité local chauffage travaux administratifs	7.000€	Fonds propres
424/711-60	2015,015	Acquisition terrain autour salle du Tambour	2.500€	Fonds propres
424/721-56	2015,016	Aménagement terrain Ecole Jehay/ Parking	50.000€	Emprunt
561/723-60	2015,019	Travaux aménagement Maison Hanoul	870.829€	Emprunt + Subside (633.330€)
722/724-52	2015,020	Programme prioritaire Travaux – Ombret	75.000€	Emprunt + Subside (52.000€)
722/724-52	2015,021	Programme prioritaire Travaux – Ampsin	75.000€	Emprunt + Subside (52.000€)
761/722-56	2015,091	Construction abri jeunes	5.000€	Fonds propres
761/724-54	2015,022	Porte avec barre antipanique – Viamont	14.000€	Fonds propres
764/724-60	2015,068	Rénovation régul hall omnisports	15.000€	Emprunt
766/725-60	2015,066	Aménagement parc Administration	9.000€	Fonds propres
773/724-55	2015,028	Travaux monuments aux morts	81.433€	Emprunt + Subside (5.000€)
773/724-60	2015,029	Travaux maintenance Eglise Jehay/fissures	36.300€	Subside (21.700€) + Fonds propre
773/749-98	2015,030	Restauration des orgues de Flône	835.868€	Emprunt + Subside (794.074€)
790/724-54	2015,032	Maintenance corniches église de Flône	15.000€	Subside (9.000€) + Fonds propres
877/732-60	2015,033	FRIC – Travaux Avenue H. Dumont	500.000€	Emprunt + Fonds propres
877/732-60	2015,034	FRIC – Travaux rue Petit Rivage	614.860€	Emprunt + Fonds propres
878/735-56	2015,037	Tombe Ramoux	7000€	Subside (3.000€) + Fonds propres
922/722-60	2015,039	Travaux de construction de 3 maisons - ancrage communal	691.000€	Emprunt + Subside (330.000€)
930/733-60	2015,040	Frais de projet réhabilitation remblais d'Ampsin	1.000€	Fonds propre

21 projets, prévus en 2014, sont donc réinscrits au budget 2015, pour :

Montant total de 3.919.790,00€

Part de subside total de 1.900.104,00€

Part communale (fonds propre/emprunt) de 2.019.686,00€

Projets inscrits en 2015

La plupart des investissements sont des achats de matériels ou de maintenance de bâtiments (de culte notamment).

Relevons toutefois certains investissements, parfois de plus grande importance, dans des domaines précis : UREBA (économie d'énergie), Voiries, Ecoles, Tourisme et Logement.

UREBA

Divers projets UREBA, visant à la réalisation de travaux permettant des économies d'énergie, ont été rentrés suite à l'appel à projet lancé par la région en 2013.

Il s'agit ici de la poursuite de la réalisation des travaux ayant été retenus dans cet appel à projet.

En 2015, il sera proposé de réaliser les investissements suivants :

	Description Travaux	Dépenses	Emprunt Com.	Empts état./R.W.
		Estim. Montant	Crédit budg.	Crédit budg.
1	Travaux éco. énerg. UREBA - Moments de la Vie	43.450 €	22.450 €	21.000 €
2	UREBA - Remplacement chaudière et régulation bât. Centre Culturel	65.000 €	10.835 €	54.165 €
3	Travx écon. énerg. UREBA - Ecole Thiers (nouveau bâtiment)	325.000 €	214.534,83 €	110.465,17 €
4	Travx écon. énerg. UREBA - Ecole Thiers (nouveau bâtiment) Frais de projet	35.000 €	35.000€	0€
	TOTAL UREBA exceptionnel =	468.450 €	282.819,83 €	185.630,17 €

Voirie

Pour ce qui est des projets de travaux d'amélioration de voirie, notons les éléments suivants :

- Le bail d'entretien et la réalisation du droit de tirage pour un montant de 400.000€
- Les travaux d'égouttage et d'amélioration de la rue Petit Rivage, pour un montant de 614.860€
- Les travaux d'égouttage et d'amélioration de l'avenue H. Dumont (réinscription de 2013), pour un montant de 500.000€

Ecoles

Aux travaux UREBA signalés plus haut s'ajoutent divers travaux et investissements, en faveur des écoles, tels que :

- L'aménagement du terrain de l'école de Jehay en parking, pour un montant de 50.000€ et qui constitue une première étape en vue de l'agrandissement de l'école
- Les travaux d'extension de l'école de Jehay pour un montant estimé de 1.470.000 € (dont 882.000 € de subsides)
- L'acquisition de manuels et logiciels scolaires, de tableaux interactifs et de mobilier pour la somme globale de 13.531,02 €
- Un projet d'aménagement didactique des cours de récréation pour un montant de 2.500€
- Des rénovations de toitures des écoles d'Ampsin et de Rorive pour un montant global de 62.000€

Tourisme/Patrimoine

L'investissement le plus conséquent est, bien entendu, l'aménagement de la Maison Hanoul afin de permettre l'accueil du nouvel Office du Tourisme Communal, ainsi que des bureaux du musée communal.

Cet aménagement s'élève à un montant de 870.829 €, couvert par un subside de 633.330€ (venant de la reconnaissance du service du Tourisme en tant qu'Office du Tourisme communal) et une part communale couverte par emprunt s'élevant à 237.499€.

Dans le cadre du patrimoine, la restauration des orgues de Flône est un des gros projets mais subsidié pour un montant de 794.074€, sur un montant total de 835.868€.

Logement

La politique communale du logement se voit concrétisée par la construction de 3 maisons d'habitation passives (logement de transit) à l'angle des rues La Pêche et Pirka, prévues au programme de l'ancrage communal.

Le montant de cet investissement a été revu et est estimé à 691.000 € (dont 361.000 € financés par emprunt et 330.000€ par subside).

CONCLUSION

Le budget qui vous est soumis est le fruit d'un intense travail de préparation débuté en septembre, de simulations, de discussions et, comme toujours, de compromis.

Je commencerai donc par remercier, avec force, l'ensemble du service finances et budget, sans qui tout aurait été beaucoup plus compliqué encore. En effet leur efficacité ainsi que leur professionnalisme ont permis d'obtenir, dans des temps extrêmement serrés, de multiples simulations bien nécessaires au moment de prendre nos responsabilités.

Je vous annonçais, lors de la présentation du budget 2014, que les informations relayées par les divers acteurs gravitant autour de la question publique (UVCW, diverses fédérations, mandataires, etc) laissaient entendre que nous n'étions qu'au début d'un calvaire. L'ensemble du collège communal ne peut que souscrire à cette vision, tout en annonçant que les deux exercices à venir se situeront, sans doute, à l'apogée des difficultés.

En effet le transfert de missions et de compétences sans marge budgétaire adéquate met inexorablement à mal la santé financière des communes et plus globalement des pouvoirs locaux. Prenons l'exemple emblématique de ces prochaines années : la problématique liée au passage en zone de secours et la clé de répartition qui en découle entre commune centre, commune protégée et état fédéral.

Cependant, et c'est là une nouvelle fois notre plus grande satisfaction, la majorité en place a de nouveau résolu la difficile équation budgétaire tout en protégeant au maximum le citoyen amaytois déjà lourdement impacté par des décisions prises à d'autres niveaux de pouvoir, en ne touchant pas à la fiscalité communale, en encourageant et remerciant ses travailleurs et ses cadres et, pour être totalement complet, en restant fidèle à ses partenaires associatifs, culturels et sportifs.

Ce budget ordinaire est présenté avec un léger boni, contrainte de taille –et ce malgré un boni global exceptionnel- imposée par la tutelle des commune sous plan de gestion et compliquant bien la tâche par rapport à d'autres. Si d'aventure la pression ne diminue pas, des pistes sont à l'étude et en cours de négociation afin de se donner quelques bulles d'oxygène via l'exploitation de ce boni.

Plus concrètement veuillez noter que malgré tout cela, nous sommes heureux de :

- Continuer la revalorisation de nos différentes catégories d'agents et donc de tenir l'engagement pris fin 2013.
- Poursuivre notre plan d'embauche et de nomination du personnel.
- De soutenir une fois de plus et de manière une fois encore très appuyée notre CPAS, avec une dotation globale de plus de 1.600.00,00€. Il est à noter que cette aide se fait au détriment des fonds de réserve communaux et ne pourra donc pas être éternellement renouvelée.
- D'intégrer au maximum les informations connues, et quelques fois un peu pessimistes, en début d'année.

- De tenter de résoudre de manière structurelle, les problèmes mis en avant par nos concitoyens. Je pense, à titre d'exemple, à notre volonté de développer une réelle politique jeunesse.

Tout ceci a été rendu faisable grâce aux différents services communaux qui ont intégré le réflexe de bonne gestion et qui veut qu'un euro dépensé le soit de manière utile et maintes fois pesée.

En termes d'investissement, là encore, tout a été fait pour ne rien laisser au hasard. Chaque inscription respecte une règle simple basée sur trois piliers, le retour sur investissement, la réhabilitation et l'entretien du patrimoine communal et l'investissement dans nos générations futures.

Je conclurai en disant que ce budget 2015 nous semble réaliste et déjà fort proche de la réalité de terrain. Mais, si d'autres nouvelles ou choix, ne nous appartenant pas, pressent encore notre belle commune, des choix beaucoup plus douloureux devront être assumés par toutes et tous.

Grégory Pire,

Echevin des Finances et du Budget